



Decision judiciaire non recue

Par **CASTET**, le **05/10/2010** à **21:50**

Bonjour,

En mai 2007 je fus contrôlé positif au volant de ma voiture. J'ai été suspendu 4mois, puis j'ai retrouvé mon permis, j'ai passé la visite médicale des 1 an (tout ok). Entre temps je change d'adresse, de région, de boulot. Et voilà qu'au bout de 3ans je reçois une lettre me disant que je suis condamné à 9mois dont 4 déjà effectués + amende de 450euros. N'ayant jamais récidivé ni aucun point perdu pour vitesse je trouve cette sanction trop tardive et maintenant sans intérêt. Je n'ai jamais reçu de lettre me disant que j'étais sanctionné judiciairement vu que j'avais déménagé. Ils ont donc mis 2ans et demi à me retrouver (malgré l'adresse sur le permis, ma présence dans les pages jaunes etc etc) Devrais-je faire opposition pour non réception de la lettre de condamnation et sanction tardive ? Que puis-je faire sachant que cette erreur de jeunesse est + que du passé maintenant, cela m'a servit de leçon et me voir encore une fois retiré le permis (après 3ans) pendant 5mois + l'amende me désespère.

merci.